

PROCES VERBAL SEANCE DU 10 DECEMBRE 2020

Le 10 décembre 2020, à 20 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la mairie sous la présidence de Mme LENFANT, maire.

Présents : Mmes ABRAHAM Marylène, DECOUR Cindy, DUBOS Christine LEFEBVRE Anne, LENFANT Marie-Joëlle, LETARD Carole, NION Jennifer, PASCUAL Lisa.

Mrs HENRY Nicolas, JUDON Matthieu, LAMBERT Patrick, LAMBLIN Thibaut, LONGUET Alain, MASSÉ Nicolas, NERDEUX Pascal.

Absents : Néant

Pouvoir : Néant

Madame ABRAHAM Marylène assure le secrétariat de séance.

Ordre du jour :

1. Urbanisme
2. Convention entre l'agglomération Seine-Eure et la mairie pour la mise à disposition du local de vente
3. Convention avec les producteurs pour l'occupation du local de vente
4. Demande de fonds de concours pour les travaux de rénovation énergétique
5. Présentation du rapport du prix et qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement
6. Bail de location pour les 2 sites radioélectriques entre TDF et ITAS TIM
7. Voirie : Programme entretien général 2021
8. Installation de barrières dans des chemins
9. Personnel : horaires secrétariat mairie
10. Installation d'un défibrillateur à la Mare-Hermier
11. Lotissement à la Mare-Hermier : nom de la nouvelle voirie
12. Circulation routière : travaux à prévoir
13. Décision modificative au budget, intégration d'écritures comptables
14. Convention de passage avec la Fédération Française de Randonnée pour chemins de randonnée
15. Questions diverses

Madame le Maire souhaite rajouter deux points à l'ordre du jour, à savoir :

- le renouvellement des représentants de la commune au COPIL Natura 2000
- l'achat de matériels pour le local de ventes

Le Conseil Municipal accepte ce rajout.

1 – Urbanisme :

PC2701420A0007 : Mr MORCAMP Christopher – Val de Reuil construction d'une maison individuelle au 4, rue des chardonnerets

PC2701420A0008 : Mme PIERRACHE Sabrina – Le Vaudreuil : construction d'une maison d'habitation 5, allée des noisetiers

PC2701420A0009 : Mr DEPUYDT Etienne – 4, allée Pierre Cazelles : construction de deux maisons jumelées ruelle des Bourbes.

Compte tenu de la largeur de la ruelle des Bourbes, il faudrait envisager de déplacer l'entrée charretière indiquée sur le plan d'implantation, et la mettre plus en face des entrées déjà existantes, pour permettre le croisement des véhicules.

Il faudra par ailleurs être vigilant sur le risque inondation car en 2001, les maisons en face avaient été inondées.

DP2701420A0017 : Mr HEUZÉ Mathieu – 54, rue des Blancs Monts : changement de portail et clôture
Il faudra être vigilant sur l'avis de l'agence routière, pour la création d'ouverture.

DP2701420A0018 : Mme BOCQUET Mareva – 1, rue des Bouvreuils : construction d'une piscine

DP2701420A0013 : Mr FOURNIER Pascal – 6, ruelle des Bourbes : pose de 2 ouvertures de toits sur garage

Il a été rappelé lors de la commission Habitat de l'agglomération, que les primo-accédants peuvent bénéficier d'une subvention de la part de l'agglomération Seine-Eure, pour l'achat de terrain et construction, ou l'achat dans l'ancien sous conditions de réalisation de travaux.

2- Convention entre l'agglomération Seine-Eure et la mairie pour la mise à disposition du local de vente

Délibération 2020-034

La maison en face de la mairie, site de vente des légumes bio du maraicher, est la propriété de la communauté d'agglomération Seine Eure. La commune d'Amfreville-sur-Iton souhaitant redynamiser l'attractivité du centre bourg en favorisant l'installation d'un commerce temporaire a sollicité l'agglomération Seine-Eure pour aménager dans ce bâtiment un local de vente. L'objectif, à terme, est de permettre à d'autres exploitants artisans bio et/ou locaux de profiter de cet outil pour faire la promotion de leurs productions.

C'est dans ce contexte qu'il a été convenu d'établir un principe de conventionnement à titre précaire pour la commune d'Amfreville pour occupation du local.

La redevance d'occupation du local est fixée à 750€ par an.

Après avoir délibéré, le conseil municipal accepte le principe de cette convention et autorise Mme le maire à la signer cette convention avec la communauté d'agglomération Seine Eure.

Votants : 15

Avis favorables à la demande : 15

Voix défavorables à la demande : 0

Abstentions : 0

3- Convention avec les producteurs pour l'occupation du local de vente

Délibération 2020-035

Par convention avec l'Agglomération Seine-Eure, validée par le conseil municipal le 10 décembre 2020, la mairie a la disponibilité du local de vente situé devant la mairie. Ce local est actuellement occupé par Julien Sevestre pour la vente des légumes bio qu'il produit dans sa ferme maraîchère située sur le territoire de la commune.

La commune souhaite développer les ventes, et passera donc une convention avec d'une part Julien Sevestre pour la vente de légumes, et d'autre part avec un porteur de projet qui se chargera d'organiser le site pour les autres produits.

Par ailleurs, les abonnements d'électricité et d'eau ont été pris par la mairie.

Julien Sevestre occupe une réserve permanente et la moitié du local de vente 2 fois par semaine.

Il est proposé au Conseil de fixer la participation de Julien Sevestre à 600 € par an. Cette participation comprend l'occupation de la réserve, de la moitié du local de vente et un forfait pour l'eau et l'électricité. Après avoir délibéré, le conseil accepte cette proposition.

Votants : 15

Avis favorables à la demande : 15

Voix défavorables à la demande : 0

Abstentions : 0

4- Demande de fonds de concours pour les travaux de rénovation énergétique :

Délibération 2020-036

Considérant que la commune d'Amfreville sur Iton souhaite procéder à la rénovation énergétique du bâtiment regroupant sa mairie et son école,

Considérant que le scénario retenu permet une réduction d'au moins 20% de consommations d'énergie par rapport à l'état initial en cohérence avec l'audit énergétique réalisée en 2019.

Considérant que le cout des travaux d'amélioration énergétique est de 29 202.38 € HT

Le conseil municipal après avoir délibéré sollicite le fonds de concours « travaux d'économie d'énergie dans les bâtiments communaux » de l'Agglomération Seine Eure à hauteur de 5840.48 € et adopte le plan de financement suivant

Dépenses	€ HT	€ TTC
Travaux		
Menuiseries	10 204.88	12 245.86
Chauffage	14 537.00	17 444.40
Electricité	4460.50	5352.60
Total	29 202.38	35042.86

Recettes	€ HT
DETR (30%)	8760.71
Département (30%)	8760.71
Fonds de concours	5840.48
Autofinancement	5840.48
Total	29 202.38

Votants : 15

Avis favorables à la demande : 15

Voix défavorables à la demande : 0

Abstentions : 0

5 – Présentation du rapport du prix et qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement :

Délibération 2020-037

Le conseil prend connaissance du rapport annuel 2019 du prix et qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement présenté par Mme le Maire, et n'y émet aucune observation particulière.

Votants : 15

Avis favorables à la demande : 15

Voix défavorables à la demande : 0

Abstentions : 0

6- Bail de location pour les 2 sites radioélectriques entre TDF et ITAS TIM

Délibération 2020-038

La commune et TDF ont signé en 2004 un bail civil pour la location de la parcelle cadastrée D201 à la Mare Hermier, emplacement aménagé en vue de recevoir des stations radioélectriques comprenant des pylônes.

Ce bail arrivant à échéance, les parties ont convenu de poursuivre l'occupation de la parcelle par TDF.

Le bail sera consenti moyennant le versement d'un loyer annuel comprenant :

- Une partie fixe de 3 500€
- Une partie variable forfaitaire, calculée en fonction du nombre d'opérateurs d'un montant de 3 500€ par opérateur

Après avoir délibéré, le conseil municipal autorise Mme le maire à signer les nouveaux baux l'un avec TDF et l'autre avec ITAS TIM pour une durée de 20 ans.

Nombre de votants : 15

Votes favorables à la demande : 15

Votes défavorables à la demande : 0

Abstention : 0

7 – Voirie : Programme entretien général 2021

Il s'agit du programme d'entretien des voiries communales, réalisé chaque année par l'Agglomération Seine-Eure. Il serait intéressant de faire l'entretien de la rue du Calvaire et de la rue des Tourterelles. Mais il faudra au préalable vérifier qu'il n'y a pas de nouveaux branchements à réaliser pour de nouvelles constructions.

En ce qui concerne le bas du village, peu de besoins d'entretien, mis à part les Rives de l'Iton, qui est prévu en réaménagement pour faire face au risque lié au ruissellement, et doit être réalisé en janvier 2021 sur le programme 2020.

8- Installation de barrières dans des chemins :

Au vu des problèmes rencontrés sur 2 chemins ouverts à la circulation et un fermé par la végétation, il convient de modifier les circulations.

Ces 3 chemins méritent d'être interdits aux véhicules mais autorisés aux piétons. Il s'agit :

- du chemin qui va vers l'Iton et part du carrefour entre la route de Louviers et la rue du 11 novembre
- du chemin entre la rue de la Métairie et la rue du Calvaire
- du chemin des vignes

Le chemin qui va vers l'Iton est emprunté par des personnes qui n'hésitent pas à voler du bois en passant pour alimenter leur barbecue. Un aménagement est donc en cours d'investigation pour installer une barrière et une clôture laissant passer les piétons et permettant l'accès aux champs.

En ce qui concerne le chemin de Vignes, il est prévu de ne laisser que la circulation piétonne, en utilisant une barrière forestière.

A la Mare-Hermier, le chemin est emprunté par des véhicules qui utilisent le terrain du Buc comme espace de rodéo. Il faudra réaliser des aménagements entre la rue du calvaire et le terrain du Buc. Une barrière à clé serait installée côté chemin du calvaire. Elle permettrait le passage d'un véhicule pour accéder aux ruches installées. Une zone de retournement pour le camion des ordures ménagères et quelques places de parking seraient également installées. Les accès au terrain via la rue de la métairie et la rue des Roitelets seraient bloqués par des potelets pour empêcher le passage des véhicules à moteur.

Il faudra cependant dans les différents aménagements, être vigilant à l'accessibilité aux poussettes et aux fauteuils roulants.

Des devis ont été demandés, un seul nous est parvenu. Il serait nécessaire d'en obtenir d'autres, et de voir si l'agglomération peut nous aider dans ce dossier.

9 – Personnel : horaires secrétariat mairie :

Délibération 2020-039

Face à la charge de travail de la secrétaire de mairie due à l'accroissement de la population, Mme le Maire propose de modifier le poste d'adjoint administratif de 28heures/semaine à 32 heures/semaine, à compter du 1^{er} janvier 2021.

Après avoir délibéré, le conseil municipal approuve la proposition

Votants : 15
Avis favorables à la demande : 15
Voix défavorables à la demande : 0
Abstentions : 0

10 – Installation d'un défibrillateur à la Mare-Hermier

Délibération 2020-040

Comme il n'y a pas de bâtiment communal à la Mare-Hermier, on propose d'alimenter le défibrillateur à partir d'un compteur d'éclairage public. L'emplacement retenu est le carrefour entre les rues de la Métairie et de la Corderie, qui est le plus central.

Afin de n'avoir qu'un seul contrat de maintenance, un devis a été demandé à la même société que celle qui a fourni le défibrillateur installé devant la salle d'activités.

Un autre devis pour le branchement sur l'armoire d'éclairage public dans le poste électrique a été demandé.

Il s'avère que l'armoire d'éclairage public chemin de la Corderie et chemin des Bouvreuils sont non-conformes et doivent être remplacées.

Le SIEGE sera contacté pour le remplacement de l'armoire rue de la Corderie.

Le devis demandé à l'entreprise chargée de la maintenance de l'éclairage public pour le raccordement comporte également le remplacement de l'armoire, celui-ci devra donc être revu.

En ce qui concerne le défibrillateur en lui-même, un devis de 2 588 € HT comprenant le défibrillateur, l'armoire, un kit de premier secours, une borne d'installation et un bloc d'alimentation, a été reçu.

Après avoir délibéré, le conseil municipal accepte le devis et charge Madame le Maire de faire le nécessaire pour le remplacement de l'armoire d'éclairage public et le branchement électrique du défibrillateur dans cette armoire.

Votants : 15
Avis favorables à la demande :
Voix défavorables à la demande : 0
Abstentions : 0

11- Lotissement à la Mare-Hermier : nom de la nouvelle voirie

Délibération 2020-041

Mme le Maire invite le conseil à réfléchir sur le nom de la nouvelle voie qui desservira le lotissement de la Mare Hermier.

La voirie allant vers la Mare Rouge, le conseil municipal, après avoir délibéré, décide de baptiser cette nouvelle voie « Allée de la Mare Rouge »

Votants : 15
Avis favorables à la demande : 15
Voix défavorables à la demande : 0
Abstentions : 0

12- Circulation routière : travaux à prévoir :

Les habitants nous font remonter de plus en plus de problèmes liés à la circulation, en volume et en vitesse :

- Côte de la Mare-Hermier, en arrivant au niveau du cimetière
- Route d'Evreux
- Rue des Blancs Monts

En octobre, Madame le Maire a envoyé un courrier au département pour signaler les différents problèmes. Suite à ce courrier, un rendez-vous a été organisé avec le responsable de l'antenne de Louviers.

Il serait donc nécessaire de réaliser des aménagements devant le cimetière, et à nouveau rue des Blancs Monts.

Des ralentisseurs supplémentaires sont prévus route d'Evreux et route de Louviers.

Le Conseil rappelle qu'en respectant nous-mêmes les limitations de vitesse, nous devenons les meilleurs ralentisseurs pour ceux qui nous suivent !

13- Décision modificative au budget, intégration d'écritures comptables

Délibération 2020-042

Les frais d'études intégrés au compte 2031 de plus de deux ans doivent être intégrés aux travaux par un jeu d'écritures comptables. Pour 2017 et 2018 les études suivantes ont été suivies de travaux :

- Contrat de maîtrise d'œuvre RD112 Rue de la croix aux loups pour un montant de 2 363.64€ en 2018
- Honoraires architecte H2O, église, 2 400€ en 2018
- Honoraires restauration porche église pour un montant de 8 700€ en 2017

Il convient donc de les imputer définitivement aux comptes suivants, chapitre 041 :

2152 « installations de voirie » pour 2 363.64€

21318 « autres bâtiments publics » pour 2 400€ et 8 700€

Après avoir délibéré, le conseil municipal accepte la décision modificative suivante au budget qui est nécessaire afin de passer ces écritures :

Chapitre 041 dépenses investissement cpt 2152 : + 2 363.64€

Chapitre 041 dépenses investissement cpt 21318 : + 11 100 €

Chapitre 041, recettes investissement cpte 2031 + 13 463.64 €

Votants : 15

Avis favorables à la demande : 15

Voix défavorables à la demande : 0

Abstentions : 0

14- Convention de passage avec la Fédération Française de Randonnée pour chemins de randonnée

Certains de nos chemins de randonnées ne sont pas encore inscrits au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR).

La Fédération Française de Randonnée sollicite une autorisation de passage et de balisage pour ces chemins qui sont modifiés (au niveau de la Mare Hermier, le chemin de randonnée existant ferait un crochet pour aller voir la mare)

Dans un second temps, Eure Tourisme demandera au conseil municipal de délibérer pour ces inscriptions.

15- Renouvellement des représentants au COPIL Natura 2000

Délibération 2020-043

Les représentants des communes doivent être renouvelés. Il faut donc désigner un représentant titulaire et un suppléant.

Patrick Lambert et Marylène Abraham se proposent pour participer au COPIL Natura 2000 et sont désignés respectivement titulaire et suppléant.

Votants : 15
Avis favorables à la demande : 15
Voix défavorables à la demande : 0
Abstentions : 0

16- Achats de matériels pour le local de vente

Délibération 2020-044

L'Agglomération Seine-Eure a déjà procédé aux travaux importants : façade, démolition d'une cloison, placo. Il reste des travaux de finition à réaliser dans le local, tels que des travaux de peinture et une rénovation de la cuisine et de la salle de bain. Ces travaux seraient réalisés en décembre pendant la période d'arrêt de Julien Sevestre.

Afin de permettre la vente de produits frais dans le local de vente, il est nécessaire d'acheter des réfrigérateurs. Il sera également nécessaire d'installer des étagères et des étals dans le local, ainsi qu'une enseigne sur la façade.

Le conseil autorise Madame le Maire à acheter ces équipements et matériaux nécessaires pour les travaux et à faire une demande de subventions auprès du département et de fonds de concours auprès de l'agglomération pour participer au financement, dans le cadre de la transition vers l'achat local et en circuit court.

Votants : 15
Avis favorables à la demande : 15
Voix défavorables à la demande : 0
Abstentions : 0

17- Questions diverses

Plan Communal de Sauvegarde : la mise à jour du PCS est terminée. Une fois la crise sanitaire terminée, une présentation du plan sera réalisée afin de sensibiliser les habitants.

Enfouissement : dans le cadre du passage de la fibre, l'enfouissement du réseau est prévu en coordination chemin des Moulins. A cette occasion, le SIEGE propose d'installer des mats d'éclairage dans le chemin des Moulins. Ce chemin étant en impasse et très peu urbanisé, le nombre de mâts sera réduit à 3 et ils fonctionneront sur détection de présence.

Trame verte bleue noire : La présentation du bilan de l'étude trame verte bleue et noire et du plan d'actions a été réalisée le 2 décembre 2020 par l'agglomération. Une action est planifiée pour améliorer la continuité de la trame humide sur la commune. La fiche action concernée est planifiée pour se dérouler de 2021 à 2023 pour une gestion pérenne.

Courriers reçus :

- Les habitants participant habituellement au banquet des anciens, ont reçu l'information de son annulation pour raison sanitaire mais dès que les conditions le permettront, un thé dansant sera organisé, en plus du banquet. Mme Cerisier a tenu à remercier la municipalité de son engagement.
- Un message électronique a été reçu de la part d'Emy Vavasseur, qui s'inquiète de l'état de propreté de la commune. Lors d'une promenade elle a ramassé des déchets et souhaite qu'on organise une opération de nettoyage.

Le conseil municipal félicite Emy pour son initiative et étudie donc la possibilité d'organiser une action collective de ramassage avec des bénévoles et/ou les enfants de l'école, en restant vigilants sur la sécurité.

Les modalités de réalisation sont encore à définir plus précisément. Madame le Maire rencontra Emy pour en discuter.

Dons reçus :

Mr et Mme NOUVEL ont adressé un don à la coopérative scolaire

Mr et Mme CARRÉ ont adressé un don à la commune

Le conseil municipal remercie chaleureusement ces habitants pour leur don et leur confiance

Achats divers :

- Des poubelles seront installées dans le village. Les emplacements les plus appropriés ont été définis (en particulier lavoir, terrain du Buc, parking mairie). Lorsque cela paraît nécessaire, il y aura une poubelle à tri jumelée à la poubelle pour les déchets divers. Les poubelles seront en bois et équipées de couvercles pour limiter l'eau de pluie dans les sacs.
- Une table de pique-nique sera installée près du parking de la mairie.

Grille de l'école :

Il faut remplacer le petit grillage qui est installé le long des grilles de l'école, pour empêcher les enfants de passer la tête entre les barreaux. Nous recherchons une solution perenne, esthétique et pas trop compliquée pour l'entretien.

Parking mairie

Le vendredi après-midi, il y a beaucoup de véhicules sur le parking de la mairie entre les clients des légumes et les nombreux parents qui viennent à l'école. Les usagers sont invités à respecter les espaces verts et à éviter le stationnement gênant rue de la Croix aux Loups, à cheval sur la bordure. Il est rappelé qu'il y a des places disponibles sous les platanes.

Recensement

Le recensement initialement prévu en janvier 2021 est reporté en janvier 2022 pour cause de Covid.

La séance est levée à 23h30